



MON COLLEGE ACCUEILLE UNE RESIDENCE D'ARTISTE

Direction de la culture et du patrimoine – service développement culturel et coopération
19 juillet 2019

Vous avez fait une demande de résidence d'artistes dans le cadre du Pass Isérois du collégien citoyen (PICC) pour l'année scolaire à venir.

⇒ **Retrouvez les éléments essentiels qui vous permettront d'accueillir au mieux les artistes en résidence et de mobiliser pleinement ce levier artistique et culturel dans la vie de votre établissement.**

- **Qu'est-ce qu'une résidence en collège en Isère ?**

Votre établissement se prépare à accueillir une équipe artistique pour trois semaines environ. Celle-ci, par des ateliers, des répétitions ouvertes, des rencontres, va partager son processus de création avec l'ensemble de l'équipe administrative, pédagogique et des élèves, voire de leurs familles. La compagnie se nourrira de ces échanges qui alimenteront son travail. Les élèves seront également « acteurs » de cette résidence, à travers des ateliers de pratique, qui auront pour finalité la création d'« objets artistiques » définis avec l'équipe artistique. Des temps forts collectifs seront également prévus afin de donner une résonance à cette résidence dans tout l'établissement, auprès des élèves et des adultes.

Résidence d'éducation artistique et culturelle

Il s'agit de résidences d'éducation artistique et culturelle, et non de résidences de création. Même si la compagnie peut être en période de création et qu'il est souhaitable qu'elle partage cette démarche avec les élèves (accès à des répétitions d'un spectacle, lectures, visite d'atelier...), le budget du PICC finance principalement les ateliers de pratique avec les élèves.

Faire participer le collège dans son ensemble

L'ensemble du collège est concerné par cette résidence, même si certaines classes sont évidemment plus engagées que d'autres dans la démarche. Les artistes peuvent imaginer comment intégrer les enseignants, le personnel de cantine, technique, administratif aux temps forts, ou à l'exploration artistique.

Les élèves peuvent participer à différents niveaux et avec différents modes d'implication. Certains peuvent être concernés par des ateliers, d'autres peuvent être en charge du suivi de la résidence dans une démarche journalistique en proposant des articles ou des interviews, d'autres encore peuvent prendre à leur charge la logistique, etc. Tous les temps de vie de l'élève, y compris la pause méridienne, peuvent être exploités.

Comme toute action d'éducation artistique, les 3 piliers (comprendre, voir, pratiquer) sont au cœur du projet de résidence et sont déclinés dans les actions mises en œuvre.

Rayonnement sur le territoire

Dès que cela est possible, il est recommandé que le collège profite de la résidence d'artiste pour nouer ou renforcer des partenariats avec des écoles de secteur sur la liaison cycle 3 notamment, des structures, associations ou intervenants extérieurs sur les temps périscolaires ou extrascolaires (services jeunesse, écoles de musique, théâtre et danse, ...). La résidence favorise ainsi l'ouverture de l'établissement sur son territoire (restitution dans des lieux du territoire, accueil de groupes extérieurs dans l'établissement...).



- **Je prépare la venue de la compagnie**

Préparer un projet de résidence nécessite un travail approfondi de la part des équipes pédagogiques en lien étroit avec la direction de l'établissement. Les chargés de mission du département, comme ceux de la DSDEN de l'Isère ou de la DAAC de Grenoble, sont à votre écoute pour vous accompagner dans la démarche.

Budget et cofinancements

Le budget d'une résidence artistique est conséquent. Il est souhaitable de prévoir des cofinancements afin de donner plus d'ampleur à la résidence.

Le rectorat peut accompagner le projet avec des financements dédiés, sur la base du projet de résidence déposé par l'équipe pédagogique. Ces demandes sont en général à faire remonter avant le mois de juin (N-1). Rapprochez-vous également des collectivités locales (communes, intercommunalités), qui peuvent parfois abonder le budget global de la résidence. Au cas par cas, la compagnie ou l'équipement culturel ressource peut également solliciter la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

Les dépenses prises en compte par le Département correspondent aux heures d'intervention de l'artiste ou de la compagnie devant le collégien - Sont exclus : l'achat de gros matériels, les frais de restauration et d'hébergement de l'équipe en résidence.

Convention et partenariats

La résidence fait l'objet d'une convention bipartite entre le collège et la compagnie artistique. Cette convention peut devenir tripartite si la résidence est associée à un équipement culturel particulier.

La convention fixe notamment le calendrier, le nombre d'heures d'intervention, le budget, les missions et obligations de chaque partenaire, la communication, l'accueil (repas, hébergement), les modalités et conditions de versement des financements...

Cette convention est votée au conseil d'administration de l'établissement scolaire.

Formation et accompagnement

Des formations spécifiques sont possibles, à la demande, par le rectorat de Grenoble.

Ces Formations d'Initiative Territoriale (FIT) visent à accompagner l'équipe éducative dans la construction du projet de résidence, en lien avec les équipes artistiques. Deux modules existent, en fonction des besoins des établissements :

- Les formations de montage d'une résidence (N-1), autour de la constitution du dossier
- Les formations de lancement de résidence (N), une fois le dossier validé

Pour tout renseignement sur ces modalités d'accompagnement, n'hésitez pas à contacter la DAAC de Grenoble (rectorat) : ce.daac@ac-grenoble.fr

Coordination, espaces et personnes ressources

Un projet de résidence impose une coordination plurielle, pour laquelle des enseignants sont désignés par le chef d'établissement. Il s'agit notamment de distinguer :

- la coordination administrative et financière, souvent assurée par le principal et son gestionnaire
- la coordination logistique (planning, accueil, demandes de matériel, etc.)
- la communication / valorisation de la résidence

Accueillir des artistes en résidence nécessite en outre de prévoir parfois un lieu dédié (salle fermée...) afin que la compagnie puisse entreposer son matériel et travailler. Il est par ailleurs souhaitable que les artistes puissent déjeuner à la cantine du collège, afin de favoriser leur immersion dans le quotidien de l'établissement.

- **Je communique, je fais le bilan**

Communication & Valorisation

Vous veillerez à communiquer auprès des élèves, des personnels et des familles autour des temps forts et des restitutions de la résidence d'artiste. Comme pour tout projet d'éducation artistique et culturelle, les différentes tutelles seront invitées aux événements importants.

Bilan

Un temps de bilan partagé avec les artistes et l'équipe pédagogique, auquel peuvent être conviés les financeurs, est obligatoire. Ce bilan fait l'objet d'une synthèse adressée aux différentes tutelles.

- **Les contacts**

Département de l'Isère:

Expertise et suivi global du dispositif des résidences collège :

Florence BELLAGAMBI (spectacle vivant) | florence.bellagambi@isere.fr

Jean-Luc GAILLIARD (cinéma, audiovisuel, arts visuels) | jean-luc.gailliard@isere.fr

Hanna STIER (éducation artistique et culturelle) | hanna.stier@isere.fr

Accompagnement technique

Chargé de développement culturel	Territoire	Mail
BARRUEL Hélène	Agglomération Grenobloise/ Vercors	helene.barruel@isere.fr
DESCHAMPS Jérôme	Agglomération Grenobloise est/ Grésivaudan	jerome.deschamps@isere.fr
PLANCHENAULT Jérôme	Agglomération Grenobloise sud/Oisans	jerome.planchenault@isere.fr
EGIDIO Gaelle	Bièvre- Valloire/Sud Grésivaudan	gaelle.egidio@isere.fr
GELY Sabine	Isère rhodanienne/Port e des Alpes	sabine.gely@isere.fr
JULIEN Christine	Voironnais- Chartreuse	christine.julien@isere.fr

PARIS Françoise	Trièves/Matheysine	françoise.paris@isere.fr
HERIN Valérie	Vals du Dauphiné/Haut- Rhône Dauphinois	valerie.herin@isere.fr

Suivi global du financement PICC :

Krystèle Masciave | christelle.masciave@isere.fr

Education nationale

Accompagnement pédagogique / DSDEN de l'Isère :

Céline GAPENNE (chargée de mission Arts et Culture) | celine.gapenne@ac-grenoble.fr

Accompagnement pédagogique / DAAC de Grenoble (rectorat) :

Jean CHOURRY (Musique) | jean.chourry@ac-grenoble.fr

Bruno GALLICE (Théâtre & Littérature) | bruno.gallice@ac-grenoble.fr

Valérie VEDRENNE (Patrimoine) | valerie.vedrenne@ac-grenoble.fr

Julien GRASSET (Art contemporain, photographie et design) | julien.benjamin.grasset@ac-grenoble.fr

Sylvie MOLLIÈRE (Cinéma) | sylvie.molliere@ac-grenoble.fr

Valérie BONNAIME (Danse & Arts du cirque) | valerie.bonnaime@ac-grenoble.fr